

Le Rappel Républicain

DE LYON

JOURNAL DÉMOCRATIQUE QUOTIDIEN

Deuxième Année. — N° 156

ANNONCES sont reçues

A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.

A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPET REPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-59

5 cent le No.

5 cent le No.

ABONNEMENTS

... 1 an ... 12 francs

... 2 ans ... 24 francs

... 3 ans ... 36 francs

... 4 ans ... 48 francs

... 5 ans ... 60 francs

... 6 ans ... 72 francs

... 7 ans ... 84 francs

... 8 ans ... 96 francs

... 9 ans ... 108 francs

... 10 ans ... 120 francs

... 11 ans ... 132 francs

... 12 ans ... 144 francs

... 13 ans ... 156 francs

... 14 ans ... 168 francs

... 15 ans ... 180 francs

... 16 ans ... 192 francs

... 17 ans ... 204 francs

... 18 ans ... 216 francs

... 19 ans ... 228 francs

... 20 ans ... 240 francs

... 21 ans ... 252 francs

... 22 ans ... 264 francs

... 23 ans ... 276 francs

... 24 ans ... 288 francs

... 25 ans ... 300 francs

... 26 ans ... 312 francs

... 27 ans ... 324 francs

... 28 ans ... 336 francs

... 29 ans ... 348 francs

... 30 ans ... 360 francs

... 31 ans ... 372 francs

... 32 ans ... 384 francs

... 33 ans ... 396 francs

... 34 ans ... 408 francs

... 35 ans ... 420 francs

... 36 ans ... 432 francs

... 37 ans ... 444 francs

... 38 ans ... 456 francs

... 39 ans ... 468 francs

... 40 ans ... 480 francs

... 41 ans ... 492 francs

... 42 ans ... 504 francs

... 43 ans ... 516 francs

... 44 ans ... 528 francs

... 45 ans ... 540 francs

... 46 ans ... 552 francs

... 47 ans ... 564 francs

... 48 ans ... 576 francs

... 49 ans ... 588 francs

... 50 ans ... 600 francs

... 51 ans ... 612 francs

... 52 ans ... 624 francs

... 53 ans ... 636 francs

... 54 ans ... 648 francs

... 55 ans ... 660 francs

... 56 ans ... 672 francs

... 57 ans ... 684 francs

... 58 ans ... 696 francs

... 59 ans ... 708 francs

... 60 ans ... 720 francs

... 61 ans ... 732 francs

... 62 ans ... 744 francs

... 63 ans ... 756 francs

... 64 ans ... 768 francs

... 65 ans ... 780 francs

... 66 ans ... 792 francs

... 67 ans ... 804 francs

... 68 ans ... 816 francs

... 69 ans ... 828 francs

... 70 ans ... 840 francs

... 71 ans ... 852 francs

... 72 ans ... 864 francs

... 73 ans ... 876 francs

... 74 ans ... 888 francs

... 75 ans ... 900 francs

... 76 ans ... 912 francs

... 77 ans ... 924 francs

... 78 ans ... 936 francs

... 79 ans ... 948 francs

... 80 ans ... 960 francs

... 81 ans ... 972 francs

... 82 ans ... 984 francs

... 83 ans ... 996 francs

... 84 ans ... 1008 francs

... 85 ans ... 1020 francs

... 86 ans ... 1032 francs

... 87 ans ... 1044 francs

... 88 ans ... 1056 francs

... 89 ans ... 1068 francs

... 90 ans ... 1080 francs

... 91 ans ... 1092 francs

... 92 ans ... 1104 francs

... 93 ans ... 1116 francs

... 94 ans ... 1128 francs

... 95 ans ... 1140 francs

... 96 ans ... 1152 francs

... 97 ans ... 1164 francs

... 98 ans ... 1176 francs

... 99 ans ... 1188 francs

... 100 ans ... 1200 francs

Samedi 4 Juin 1904

... Lyon et département limitrophes ... 3 fr.

... Autres départements ... 4 fr.

... Etranger (Union Postale) ... 18 fr.

... 3 mois ... 10 fr.

... 6 mois ... 20 fr.

... 1 an ... 30 fr.

... 2 ans ... 40 fr.

... 3 ans ... 50 fr.

... 4 ans ... 60 fr.

... 5 ans ... 70 fr.

... 6 ans ... 80 fr.

... 7 ans ... 90 fr.

... 8 ans ... 100 fr.

... 9 ans ... 110 fr.

... 10 ans ... 120 fr.

... 11 ans ... 130 fr.

... 12 ans ... 140 fr.

... 13 ans ... 150 fr.

... 14 ans ... 160 fr.

... 15 ans ... 170 fr.

... 16 ans ... 180 fr.

... 17 ans ... 190 fr.

... 18 ans ... 200 fr.

... 19 ans ... 210 fr.

... 20 ans ... 220 fr.

... 21 ans ... 230 fr.

... 22 ans ... 240 fr.

... 23 ans ... 250 fr.

... 24 ans ... 260 fr.

... 25 ans ... 270 fr.

... 26 ans ... 280 fr.

... 27 ans ... 290 fr.

... 28 ans ... 300 fr.

... 29 ans ... 310 fr.

... 30 ans ... 320 fr.

... 31 ans ... 330 fr.

... 32 ans ... 340 fr.

... 33 ans ... 350 fr.

... 34 ans ... 360 fr.

... 35 ans ... 370 fr.

... 36 ans ... 380 fr.

... 37 ans ... 390 fr.

... 38 ans ... 400 fr.

... 39 ans ... 410 fr.

... 40 ans ... 420 fr.

... 41 ans ... 430 fr.

... 42 ans ... 440 fr.

... 43 ans ... 450 fr.

... 44 ans ... 460 fr.

... 45 ans ... 470 fr.

... 46 ans ... 480 fr.

... 47 ans ... 490 fr.

... 48 ans ... 500 fr.

... 49 ans ... 510 fr.

... 50 ans ... 520 fr.

... 51 ans ... 530 fr.

... 52 ans ... 540 fr.

D. — Pourquoi n'êtes-vous pas parti.
R. — J'avais un ami à Vichy.

Bassot interpellé par le président explique que son départ de Vichy le jour du crime d'Aix est une simple coïncidence. L'audience est levée à onze heures et demie.

PHYSIONOMIE DE L'AUDIENCE

C'est M. Hamard, chef de la Sureté à Paris qui ouvre la séance.

Il est bien solennel M. Hamard et vraiment qui donc pouvait soupçonner tant de pompeuse chez un fonctionnaire de son importance. M. Hamard a stupéfié tout le monde par un discours rédigé depuis longtemps et appris en chemin de fer et dont les trois-quarts n'avaient qu'un rapport plutôt lointain avec le crime d'Aix-les-Bains...

On entendit ensuite M. Briottet qui, il faut bien en convenir, ne possède pas les mêmes qualités oratoires que son collègue parisien.

Le procureur général continue : La déposition de Demi-Siphon, l'audition de cette insignifiante compagnie de Bassot ne présente absolument aucun intérêt.

C'est une véritable déception pour beaucoup.

L'audience est suspendue pendant 20 minutes.

A la reprise de l'audience Pierrette Renaud est rappelée et le président lui fait placer devant les yeux une lettre en lui demandant si elle reconnaissait l'avoird'écrire.

Pierrette Renaud. — Non, ça n'est pas mon écriture.

Le président. — Bien, retirez-vous.

Ce petit incident provoque une certaine émotion.

Antoine Dardel, 34 ans, géomètre à Aix, ami de César Ladermann a rencontré à Aix au mois de septembre 1903. César lui a dit qu'il avait une bonne place à Lyon et qu'il était venu à Aix pour un concours de boules.

Il donne des détails sur les vêtements du Costaud.

Mme Capeaumont, 34 ans, 13, rue Cousin à Paris, a été la propriétaire de Giriat qui lui a déclaré qu'à Vichy en 1902 il lui avait proposé d'assassiner Eugénie Fougeré.

Giriat. — Jamais je n'ai tenu ce propos.

Le témoin. — Si et vous avez précisé certains détails.

Giriat. — C'est faux.

Le témoin. — Je jure que c'est la vérité !

Mme Maria Delage, 30 ans, employée de Commerce à Paris. Cette dame est la sœur d'Eugénie Fougeré. Elle a rencontré Giriat chez sa sœur. Giriat lui a produit une très mauvaise impression, il était hypocrite et flattait toujours sa sœur.

Un jour Eugénie Fougeré lui fit part de ses craintes. Elle avait été suivie à Vichy la nuit, par deux hommes et une femme.

Sur une question du président, elle dit que sa sœur a fait en avril 1903, un verset de 4.000 francs à la maison Paquin, sur une facture de 7.500 francs.

Le témoin donne ensuite certains détails sur les bijoux de sa sœur.

Mme Blanchonnet, tenancière de l'Hotel de la Marine, à Paris. — César Ladermann est allé loger chez le témoin à partir du 25 septembre jusqu'au 17 octobre 1903. Il bien payé sa chambre et le témoin n'a rien remarqué d'anormal dans les affaires. César n'a reçu aucune femme chez lui pendant son séjour à l'hôtel.

Virginie Monnard, 40 ans, fille de brasseur, à Paris. — Ce témoin connaissait César Ladermann. Il est venu avec Bassot à la brasserie, après le crime et lui a dit qu'il avait hérité de sa mère.

Charles Deloye, 42 ans, garçon au Grand café, boulevard des Capucines à Paris, connaissait Bassot comme client. Quelques jours avant son arrestation, Bassot est allé au Grand Café prendre une consommation. Il a fait changer un billet de cent francs. Le témoin a remarqué que Bassot avait 7 ou 800 francs dans son portefeuille.

Arsène Avezon, 18 ans, garçon au même établissement, a vu Bassot trois jours avant son arrestation, a remarqué également que Bassot avait un certain nombre de billets de banque dans son portefeuille.

M. Bergounhoux. — À quelle distance le témoin se trouvait-il de Bassot.

Le témoin. — Je passais devant lui pour me rendre à la brasserie.

Bassot. — Je ne suis pas allé au Grand Café 10 jours avant mon arrestation.

Le témoin. — C'était trois jours avant l'arrestation.

Bassot. — Il y a certainement confusion. Il est si intéressant de déposer.

Pierre Cotte, 55 ans, terrassier à Neuville a travaillé au moins de novembre et décembre dernier avec Robardet. Il a remarqué que ce dernier lisait assidument le journal et parlait souvent du crime.

Un jour je lui dis : Tu nous ennuies avec ton crime d'Aix. Et il me répondit : J'ai connu le tyne c'était un tailleur.

Robardet interrogé, répond qu'il n'a jamais dit cela.

M. Favre, défenseur de Robardet, pose quelques questions au témoin au sujet de l'honorabilité et de la situation misérable de Robardet. Le témoin répond que Robardet était considéré comme très honnête, et aussi un bon garçon. La situation était malheureuse.

GUILLET JEAN-NAPOLÉON, 43 ans, témoin, dépose que Robardet lui dit un jour : « Tout de même si on trouvait les bijoux, ça nous rangerait bien ! »

Robardet nie le propos.

Desboures Pierre, bijoutier à Lons-le-Saunier, sous le nom de Favre, Robardet lui a proposé une montre attachée à un sautoir.

Il donne des explications assez curieuses à ce sujet et souvent ces explications soulèvent les rires ou la stupefaction de la salle.

Il en résulte qu'il a payé 35 francs ces objets qui valaient 5.000.

L'idée ne m'est pas venue que ni la montre ni le sautoir pouvaient avoir de la valeur.

Rigoulet Emile, 46 ans, bijoutier à Lons-le-Saunier.

Robardet étant réserviste a offert au témoin, sous le nom de Pierre Bourdais, une bague avec diamant d'une valeur de 8.500 à 4.000 francs qu'il lui a payé 6 fr. 75 !!

Le témoin, au milieu des rires et des exclamations de l'auditoire, donne des explications sur cette curieuse opération. Il affirme qu'il n'a retenu le bijou et en a remis un prix dérisoire à Robardet uniquement pour pouvoir se renseigner sur sa provenance.

M. le président. — Cette somme de 6 fr. 75 me paraît bien étrange. (Rires.)

Béal, horloger à Neuville. — C'est chez ce commerçant que Robardet se présente le 31 décembre 1903 pour vendre des bijoux. M. Béal ayant reconnu des bijoux d'Eugénie Fougeré donna 10 francs à Robardet qu'il connaît et le pris de re-passer.

Le lendemain, il avisait la gendarmerie et Robardet était arrêté.

Alim Sébille, 21 ans, et Eugène Besançon, bijoutier à Lons le Saunier. — A ces deux témoins, Robardet proposa la vente de bijoux ou de partie de bijoux. Le premier refusa. M. Besançon lui donna deux francs d'une parcelle de châtaignes en or.

Domin Just, bijoutier à Lons le Saunier. Robardet fut au témoin sous le nom de

Brun, pour 40.000 fr. de bijoux en lui demandant l'estimation.

Quelques jours après M. Doin avisait le commissaire de police. L'audience est levée à onze heures et demie.

PHYSIONOMIE DE L'AUDIENCE

C'est M. Hamard, chef de la Sureté à Paris qui ouvre la séance.

Il est bien solennel M. Hamard et vraiment qui donc pouvait soupçonner tant de pompeuse chez un fonctionnaire de son importance. M. Hamard a stupéfié tout le monde par un discours rédigé depuis longtemps et appris en chemin de fer et dont les trois-quarts n'avaient qu'un rapport plutôt lointain avec le crime d'Aix-les-Bains...

On entendit ensuite M. Briottet qui, il faut bien en convenir, ne possède pas les mêmes qualités oratoires que son collègue parisien.

La déposition de Demi-Siphon, qu'on attendait avec impatience, a été une déception. Cette jeune pêcheuse, au regard canaille, a bafouillé lamentablement une leçon, faisant preuve d'une timidité peu compatible avec ses habitudes occupées. Elle n'a pas encore acquis l'expérience de la Champion. Cela viendra.

Puis c'a été le défilé de témoins de moindre importance, opération longue et fatigante n'apportant aucune lumière sur le drame.

Les bijoutiers jurassiens seuls ont déridé la salle. Les explications de ces honnêtes commerçants qui achètent si facilement des bijoux de plusieurs milliers de francs pour des sommes variant entre 6 francs et 15 francs, ont été empreintes de vérité.

Il donne des détails sur les vêtements du Costaud.

Mme Capeaumont, 34 ans, 13, rue Cousin à Paris, a été la propriétaire de Giriat qui lui a déclaré qu'à Vichy en 1902 il lui avait proposé d'assassiner Eugénie Fougeré.

Giriat. — Jamais je n'ai tenu ce propos.

Le témoin. — Si et vous avez précisé certains détails.

Giriat. — C'est faux.

Le témoin. — Je jure que c'est la vérité !

Mme Maria Delage, 30 ans, employée de Commerce à Paris. Cette dame est la sœur d'Eugénie Fougeré. Elle a rencontré Giriat chez sa sœur. Giriat lui a produit une très mauvaise impression, il était hypocrite et flattait toujours sa sœur.

Un jour Eugénie Fougeré lui fit part de ses craintes. Elle avait été suivie à Vichy la nuit, par deux hommes et une femme.

Sur une question du président, elle dit que sa sœur a fait en avril 1903, un verset de 4.000 francs à la maison Paquin, sur une facture de 7.500 francs.

Le témoin donne ensuite certains détails sur les bijoux de sa sœur.

Mme Blanchonnet, tenancière de l'Hotel de la Marine, à Paris. — César Ladermann a été loger chez le témoin à partir du 25 septembre jusqu'au 17 octobre 1903. Il bien payé sa chambre et le témoin n'a rien remarqué d'anormal dans les affaires. César n'a reçu aucune femme chez lui pendant son séjour à l'hôtel.

Virginie Monnard, 40 ans, fille de brasseur, à Paris. — Ce témoin connaissait César Ladermann. Il est venu avec Bassot à la brasserie, après le crime et lui a dit qu'il avait hérité de sa mère.

Charles Deloye, 42 ans, garçon au Grand café, boulevard des Capucines à Paris, connaissait Bassot comme client. Quelques jours avant son arrestation, Bassot est allé au Grand Café prendre une consommation. Il a fait changer un billet de cent francs. Le témoin a remarqué que Bassot avait 7 ou 800 francs dans son portefeuille.

Arsène Avezon, 18 ans, garçon au même établissement, a vu Bassot trois jours avant son arrestation, a remarqué également que Bassot avait un certain nombre de billets de banque dans son portefeuille.

M. Bergounhoux. — À quelle distance le témoin se trouvait-il de Bassot.

Le témoin. — Je passais devant lui pour me rendre à la brasserie.

Bassot. — Je ne suis pas allé au Grand Café 10 jours avant mon arrestation.

Le témoin. — C'était trois jours avant l'arrestation.

Bassot. — Il y a certainement confusion.

Il est si intéressant de déposer.

Pierre Cotte, 55 ans, terrassier à Neuville a travaillé au moins de novembre et décembre dernier avec Robardet. Il a remarqué que ce dernier lisait assidument le journal et parlait souvent du crime.

Un jour je lui dis : Tu nous ennuies avec ton crime d'Aix. Et il me répondit : J'ai connu le tyne c'était un tailleur.

Robardet interrogé, répond qu'il n'a jamais dit cela.

M. Favre, défenseur de Robardet, pose quelques questions au témoin au sujet de l'honorabilité et de la situation misérable de Robardet. Le témoin répond que Robardet était considéré comme très honnête, et aussi un bon garçon. La situation était malheureuse.

GUILLET JEAN-NAPOLÉON, 43 ans, témoin, dépose que Robardet lui dit un jour : « Tout de même si on trouvait les bijoux, ça nous rangerait bien ! »

Robardet nie le propos.

Desboures Pierre, bijoutier à Lons-le-Saunier, sous le nom de Favre, Robardet lui a proposé une montre attachée à un sautoir.

Il donne des explications assez curieuses à ce sujet et souvent ces explications soulèvent les rires ou la stupefaction de la salle.

Il en résulte qu'il a payé 35 francs ces objets qui valaient 5.000.

L'idée ne m'est pas venue que ni la montre ni le sautoir pouvaient avoir de la valeur.

Rigoulet Emile, 46 ans, bijoutier à Lons-le-Saunier.

Robardet étant réserviste a offert au témoin, sous le nom de Pierre Bourdais, une bague avec diamant d'une valeur de 8.500 à 4.000 francs qu'il lui a payé 6 fr. 75 !!

Le témoin, au milieu des rires et des exclamations de l'auditoire, donne des explications sur cette curieuse opération. Il affirme qu'il n'a retenu le bijou et en a remis un prix dérisoire à Robardet uniquement pour pouvoir se renseigner sur sa provenance.

M. le président. — Cette somme de 6 fr. 75 me paraît bien étrange. (Rires.)

Béal, horloger à Neuville. — C'est chez ce commerçant que Robardet se présente le 31 décembre 1903 pour vendre des bijoux. M. Béal ayant reconnu des bijoux d'Eugénie Fougeré donna 10 francs à Robardet qu'il connaît et le pris de re-passer.

Le lendemain, il avisait la gendarmerie et Robardet était arrêté.

Alim Sébille, 21 ans, et Eugène Besançon, bijoutier à Lons le Saunier. — A ces deux témoins, Robardet proposa la vente de bijoux ou de partie de bijoux. Le premier refusa. M. Besançon lui donna deux francs d'une parcelle de châtaignes en or.

Domin Just, bijoutier à Lons le Saunier. Robardet fut au témoin sous le nom de

Brun, pour 40.000 fr. de bijoux en lui demandant l'estimation.

Quelques jours après M. Doin avisait le commissaire de police. L'audience est levée à onze heures et demie.

PHYSIONOMIE DE L'AUDIENCE

C'est M. Hamard, chef de la Sureté à Paris qui ouvre la séance.

Il est bien solennel M. Hamard et vraiment qui donc pouvait soupçonner tant de pompeuse chez un fonctionnaire de son importance. M. Hamard a stupéfié tout le monde par un discours rédigé depuis longtemps et appris en chemin de fer et dont les trois-quarts n'avaient qu'un rapport plutôt lointain avec le crime d'Aix-les-Bains...

On entendit ensuite M. Briottet qui, il faut bien en convenir, ne possède pas les mêmes qualités oratoires que son collègue parisien.

La déposition de Demi-Siphon, qu'on attendait avec impatience, a été une déception. Cette jeune pêcheuse, au regard canaille, a bafouillé lamentablement une leçon, faisant preuve d'une timidité peu compatible avec ses habitudes occupées. Elle n'a pas encore acquis l'expérience de la Champion. Cela viendra.

Puis c'a été le défilé de témoins de moindre importance, opération longue et fatigante n'apportant aucune lumière sur le drame.

Les bijoutiers jurassiens seuls ont déridé la salle. Les explications de ces honnêtes commerçants qui achètent si facilement des bijoux de plusieurs milliers de francs pour des sommes variant entre 6 francs et 15 francs, ont été empreintes de vérité.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon.

La pression est élevée sur l'Ouest de l'Europe, mais elle diminue assez rapidement sur le centre et le sud-ouest de la France ; il y est au contraire relativement faible sur l'Est et le Sud, avec des minimas sur le Russie et le golfe de Gênes (Nice 76° 1°), sur lequel le temps se peut dévoiler être assez beau.

Aujourd'hui, à Lyon (Partie), Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 76° 7°.

Eau tombée depuis 24 heures : 0° 7°. Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum + 11°, maximum + 20°. A l'air libre : minimum : + 9°, maximum : + 33°.

LA GRÈVE DES DOKERS

Nouvelles tentatives contre les grues

La Compagnie de Navigation a embauché un certain nombre d'ouvriers et un de ses anciens mécaniciens pour le déchargement des bateaux.

Les grevistes se tiennent toujours en nombre sur les quais. Ils semblent calmes et ne s'opposent en aucune façon aux travaux qui s'accompagnent sous leurs yeux.

Cependant, la nuit dernière, à une heure, les gardiens de la paix en surveillance sur le quai Rambaud, où sont situés les docks de la Compagnie générale de navigation et où sont amarrés de nombreux chalands et remorqueurs, remarquaient dans le pénombre une barque se détacher de la rive droite et glisser en biais sur la rivière jusqu'à la hauteur des bateaux. Les agents descendirent à pas de loup sur le bas-port et se cachèrent derrière le parapet de la rampe accessible aux voitures.

Ils virent la barque aborder la grue flottante n° 3, et un homme se hissa par la force des poignets jusqu'à bord. Ils attendirent quelques instants, pensant que ces individus étaient des pêcheurs essayant de se dissimuler au long du vapeur.

Puis ils aperçurent peu après la frêle embarcation montée par deux hommes, gagner le large et disparaître.

Cinq minutes plus tard, le garde de nuit des docks entendit le bruit d'une chute d'eau.

Accompagné de deux agents, il monta dans une barque et se rendit à bord de la grue n° 3. Il constata que les individus qui étaient montés sur le pont du bateau avaient pénétré à l'intérieur de la machinerie et ouvert criminellement une vanne dans la chaumière de chauffe.

Ils purent fermer les robinets. Ce moment l'eau avait atteint dans le bateau une hauteur de 37 centimètres. Un quart d'heure plus tard, le chaland coulait, sans les secours qui lui furent apportés en cette circonstance.

M. A. Gontaland fils, à Lyon, 5 fr. — M. Marc Rozier, à Lyon, 5 fr. — MM. Delaure et Co., à Lyon, 40 fr. — M. Noël Montaland, à Lyon, 5 fr. — M. Bost, à Lyon, 5 fr. — Société mixte de la Côte d'Azur, 20 fr. — Liste préparée par la Presse du Total, 500 fr. 3^e liste, dans son naturel, à MM. A. Boncher-Cadard, 1 bronze. — Société de tir du 5^e territoire, à Bourg, 4 bronze. — Union des Sociétés de gymnastique de France, à Bordeaux, médaille bronze. — M. Cazalé, président des sociétés de gymnastique de France, 1 médaille. — Société de tir de Rive-de-Gier, service en argent. — Guy de Massiac, à Dijon, 24 bouteilles de Champagne.

Un Dangereux Malaiseur

La famille Chevrot. — Nouvelle arrestation. — Un vol à Villeurbanne.

Bataille chez M. Roquille

UNE JOLIE FAMILLE

La famille Chevrot a déjà fait parler beaucoup d'elle au cours des assises dernières, où elle comparaissait presque tout entière, le père, la mère et l'aîné des enfants, tous condamnés à la prison ou aux travaux forcés pour vols qualifiés.

On débarrassait ainsi la rive gauche d'une bande qui l'avait pendant longtemps terrorisée.

Bien avant leur arrestation, ces individus avaient été soupçonnés d'être les auteurs de l'assassinat d'une cabaretière du nom de Passassina.

L'enquête ne put démontrer clairement leur culpabilité, mais ce fut cette accusation qui mit la police sur la trace des vols commis par cette famille.

Au cours de l'instruction, l'aimé des garçons, qui était réfugié, innocenté son frère cadet. Celui-ci, par la suite, ne perdit pas les traditions de la famille et continua dans une pharmacie du voisinage.

Il s'est fait arrêter à son tour dans des circonstances particulièrement mouvementées.

UN VOL A VILLEURBANNE

Il y a quatre jours, M. Goudin, marchand de vins à Villeurbanne, était victime d'un vol d'une pièce de bois, d'une valeur de 50 francs.

La Sureté avertie du fait entra en campagne. Elle eut la certitude que l'auteur du larcin n'était autre que le fils Joseph Chevrot, âgé de 20 ans, demeurant rue du Niger, 52.

Une surveillance établie autour de son domicile permit aux agents de le voir entrer chez lui ; ils frapperent alors à sa porte. Chevrot leur ouvrit, tenant une hache à la main. M. Goudin était en compagnie des agents.

Dans la cuisine se trouvait la pièce de bois volée et entièrement sciée ; Chevrot l'avait transformée en petits paquets de bois d'allumage.

— Ah ! c'est vous qui venez me déranger, dit Chevrot à la vue de ceux qui étaient chargés de l'arrêter. Eh bien ! faites un pas de plus et je vous iends là.

Il brandit sa hache. Les agents, quoique armés, reculèrent.

Chevrot ajouta :

— ... moi le camp tout de suite, où je fais un malheur. Et puis je m'en f... j'irai à la Guillotine si le faut... je ne crains pas la « veuve » !

Devant cette attitude, la brigade de Sureté fut forcée de battre en retraite.

Il fallut prendre Chevrot par la ruse. Les agents se postèrent au bas des escaliers, et attendirent la sortie du malfrat. Celui-ci tarda à paraître, mais dès qu'il fut dans la rue huit mains s'abattirent sur ses épaulas et le cabriolet emporta l'un de ses poignets.

— Tas de vaches ! hurla Chevrot... Vous m'avez fait !

En effet le jeune bandit était entre bonnes mains. C'est ainsi qu'il fut conduit à la Sureté.

ENTRE COMPLICES

Quelle ne fut pas la stupeur de Chevrot, quand, dans le cabinet de M. Roquille, sous-chef de la Sureté, il se trouva en présence du nommé N..., son complice, qui raconta la scène du vol, le transport et le scénario de la pièce de bois.

Les déclarations républicaines et démocratiques du citoyen René Jossier ont été fréquemment applaudies, et il a répondu en les réfutant aux objections, d'ailleurs burroises, d'un contradicteur.

L'assistance s'est retrouvée très favorablement impressionnée.

Hier soir, vendredi, continuant sa campagne, notre ami se faisait entendre à Orléans, salle Vindry. La réunion était présidée par le citoyen Chevrevier, assisté des citoyens Vincent et Guillaume, assesseurs.

Le citoyen René Jossier, d'abord écouté silencieusement, s'est trouvé ensuite en butte aux attaques de deux fonctionnaires qui l'ont interrompu fréquemment, et il a répondu en se laissant intimider, le moins du monde, le conférencier a discuté de la façon la plus serrée leurs différentes objections. Il n'y a pas eu de voie à convaincre l'assistance que ses adversaires apportaient dans la discussion de simples affirmations à la place de preuves.

L'auditoire, venu nombreux pour entendre développer un programme, n'a pas du tout goûté cette façon de procéder.

Aussi s'est-il trouvé l'heureux plus impressionné par les principales réformes détaillées préconisées par le citoyen Chevrot que par les positions telles sans rime ni raison dans la réunion par ses contradicteurs.

La population républicaine d'Orléans, hostile aux idées socialistes et collectivistes, leur prouvera bientôt qu'elle seraient les idées de conciliation et de progrès réel.

UNE LUTTE CHEZ M. ROUILLE

Alors se passa dans le bureau du chef de la Sureté une scène de pugilat digne d'être contée. Chevrot bondit tout à coup sur N..., et d'un formidable coup de poing appliquée sur la tempe, l'étendit sur le parquet. Le sang jaillit d'une blessure faite au front et s'épanouit sur le parquet.

M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goudin ?

Elle est à moi, répliqua le malfrat, et me l'a donné !

— C'est pas vrai, dit N..., tu l'as volé !

— Veux-tu répéter ?

— Je répète, tu l'as volé !

— M. Roquille voulut avoir le dernier mot.

Tout en interrogatoire Chevrot, il prit N... de préciser point par point sa déclaration.

Les deux voleurs eurent un moment de contradiction, Chevrot se déclara innocent comme l'enfant qui vient de naître. N... l'accusa formellement.

Et M. Roquille d'ajouter, en s'adressant à Chevrot :

— Pourquoi n'êtes-vous puisez l'on a trouvé chez vous puisque l'on a trouvé chez M. Goud

COURS DE LYONDu 3 Juin 1904
CLOTURE A TERME

	COURS DE PARIS	Du 3 Juin 1904
De Beers ordin.	420	Paris, 3 juin.
Ferrière	529,50	
Rothschild Gold	247	
Kleinental	103,65	
Robinson Rand	51,25	
Geldenh. Estat.	111	
Chartered	55	
Compt. National d'Escompte	170,50	
Transvaal	114	
Consol. Goldfields	37	
Montpellier	73,20	
London & Estat.	61	
Durian	72,50	
Rand Mines	54,75	
Lancaster	84	
Sheba	8,25	
Huanchaca	267	
Sumner	44,25	

CLOTURE AU COMPTANT

OBLIGATIONS

	COURS DE PARIS	Du 3 Juin 1904
Lyon fusion ancienne	447	
— nouvelle	443	
Argentaria Recasino	51,25	
Brazil 4%	76,02	
Banque de France	66,00	
Credit Foncier	67,68	
Analistas 4%	64,44	
Austro-Hongrois novr. 4,00%	483,50	
Loubardes anciennes	316	
— nouvelles	312	
Bank of America	1137	
Bank of Ottomans	588	
Banque Autrichienne	588	
Paris Lyon	1319	
Autrichienne	1315	
Astoria 4%	375,50	
Saragosse 3%	276	
Nord Espagne	169	
Ville de Lyon	103,50	
Ville de Paris 71	407,50	
Monnaies 3%	38	
Communales 71	268,25	
Pouliques 72	261,25	
Capitaines 80	148	
Pouliques 85	465	
Monnaies 22	359,75	
Communales 90	463	
Traffic de Lyon 4,00%	218	
Banque de France	3,1/2	
Banque Passages	288,50	
Grand-Banque	500	
Carollers	510	
Dynamine russe	491	
Photographies	287	
Plaques Lumière	460	
Académie des Beaux-Arts	293	
Banque de Charente	248	
Caciers	265	
Conciliations 1/2	171	
De Beers	439,50	
Goldfields	171	
Chartered	35	
Eastland	203	

Automobiles**ECLIPSE**

LYON — 56, Quai Saint-Vincent, 56 — LYON

H. JOSSIER

Concessionnaire

VOITURES POPULAIRES

Moteur de DION, de 3.200 à 8.000 fr.

GARAGE — LOCATION — RÉPARATIONS**GRATIS**

intéressante brochure, le public appréciera

cette offre humanitaire et pourra faire con-

naître à tous ceux qui souffrent d'une ma-

de peau, eczémas, dardres, boutons, rou-

geurs, démangeaisons, douleurs, rhumatismes, arthrite,

maux de jambes, ulcères, plaies variqueuses, bronchites

chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, du foie

et de la vessie, et qui, après avoir essayé en vain tous les

remèdes prescrits, seront radicalement guéris et sans

cause de retour. Traitement récompensé de la Croix, insigne

pour les guérisons surprenantes et les services rendus

à l'humanité. Ecritre à M. le directeur de la Grande Phar-

macie Française, 46, rue Lanterne, à Lyon, qui répondra

gratuit et franc et enverra les renseignements demandés.

Guérison Sûre et Radicale

des

Migraines, Neuralgias

PAR LE Dr. J. L. BONNOT

DRAGÉES

DES

RR. PP. PREMONTRES

a base de Valériane

DE ZINC

et des Principes actifs du

QUINQUINA

Dépôt Général à Lyon :

PHARMACIE BERTRAND AINE

FRANCON, Successeur, 21, Place Bellcour

Envoy FRANCO contre 25 francs en timbre ou Mandat

DANS toutes les BREVES PHARMACIES

Hol je fume le "BLOC-SUEZ"

EDEN - HOTEL

Boulevard Gambetta, NICE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Pension de famille. — Entouré d'un grand parc

avec eau de source

Salle de bains. — Salon de lecture. — Fumoir. — Lumière électrique. Prix modérés. Arrangement pour familles

SPECIALITÉ POUR DINERS DE MARIAGE

G. MOTTE ET NYFFENEGGER, Propriétaires

Téléphone : 13171

Pour la Publicité du "RAPPEL REPUBLICAIN" S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON

FEUILLET DU "RAPPEL REPUBLICAIN" •

du 4 Juin 1904 — 31 —

ROGER-LA-HONTE

PAR

Jules MARY

et d'autant — alors qu'il

Et pourquoi pas à l'instant même ?

Lorsque ces deux témoins n'auront vu leur conviction sera formée. Je suis in-

nocent ; on ne peut me reconnaître. Dès

lors, il ne vous sera pas permis de me garde plus longtemps sous les verrous.

Voilà vingt quatre heures que je suis

en prison. J'ai hâte de respirer librement

et de me dire à moi-même que je suis

toujours et que je n'ai jamais cessé d'être

un honnête homme. Car, en vérité,

j'ai beau me savoir innocent, je rougis

de l'accusation qui pèse sur moi, c'est

déjà presque un déshonneur que l'on ait

pu me croire coupable.

Le juge lui indiqua une salle d'attente

communiquant avec son cabinet.

— Dans quelques minutes, vous serez

dit-il.

— Chacune de ces minutes va me pa-

raitre bien longue, monsieur, dit Lar-

oque en souriant. Enfin, j'entrevois l'é-

pérence !

Et il sortit, accompagné par deux gen-

darmes.

Ses beaux yeux étaient meurtris et par-

taillés.

Dans un coin du cabinet du juge, sur

un bureau plat, un greffier, — vieux bon-

homme râpé, à barbe entièrement blanche,

— avait écrit les réponses de La-

roque. M. de Lignerolles parcourt le

procès-verbal afin de s'assurer que rien

n'avait été oublié.

Après quoi, il dit :

— Faites entrer Mme Laroche, seule.

Le greffier sortit et un instant après

introduit respectueusement Henriette.

Celle-ci avait reçu la veille au main

soir un lettré du juge d'instruction la main

au dos portant une lettre d'ordre.

Connaissez l'arrestation de son mari,

elle s'attendait à cette lettre.

Elle vint donc, à la fois tremblante

et résolue.

En parlant, Suzanne avait demandé :

— Tu m'as mentis-tu, mère ?

— À Versailles, ma chérie, à Versail-

les, où l'on va te faire souffrir encore.

— Ne crains rien mère, je me sou-

viendrai.

Elles firent le trajet de Ville-d'Avray

Versailles au coin d'un compartiment de

première classe.

Puis un mouvement machinal, la main

ne desserra pas les bras d'autour de la

taille d'Henriette.

Par un mouvement machinal, la main

ne desserra pas les bras d'autour de la

taille d'Henriette.

— Dans quelques minutes, vous serez

dit-il.

— Chacune de ces minutes va me pa-

raitre bien longue, monsieur, dit Lar-

oque en souriant. Enfin, j'entrevois l'é-

pérence !

Et il sortit, accompagné par deux gen-

darmes.

Ses beaux yeux étaient meurtris et par-

taillés.

Dans un coin du cabinet du juge, sur

un bureau plat, un greffier, — vieux bon-

homme râpé, à barbe entièrement blanche,

— avait écrit les réponses de La-

roque. M. de Lignerolles parcourt le

procès-verbal afin de s'assurer que rien

n'avait été oublié.

En parlant, Suzanne avait demandé :

— Tu m'as mentis-tu, mère ?

— À Versailles, ma chérie, à Versail-

les, où l'on va te faire souffrir encore.

— Ne crains rien mère, je me sou